

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS 4
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 4
 - RESSOURCES EN EAU 5
 - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES 6
 - BILAN DES VOLUMES..... 7
 - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 8
 - EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
 - QUALITE DE L'EAU10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU11
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU12
 - PERFORMANCE DU RESEAU13
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....14
 - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE15**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE15
 - ETAT DE LA DETTE.....15
 - AMORTISSEMENTS REALISES15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - OUEST 35 exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le SM DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - OUEST 35 regroupe les communes de MONTFORT-SUR-MEU et REDON.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILLY, SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAUBAN-ST MEEN, SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTERFIL-LE VERGER, SI DES EAUX DE MAURE- MERNEL, SI DES EAUX DE LILLION, SI DES EAUX DES BRUYERES, SI DES EAUX DU PAYS DE BAIN, SYNDICAT DE PORT DE ROCHE et SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

160 100 habitants sont desservis totalement ou partiellement

Population en vigueur en 2011 (données Insee 2008 - décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2002. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2013.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2005	Prise en charge par le fermier des analyses d'eau supplémentaires demandées par application du décret 2001-1220 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	Espaces verts
Renouvellement	des forages, du génie civil

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	REDON	Débit sanitaire 15 m3/j	2002	
Vente	SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILY		2002	11
Vente	SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	Pas de convention		
Vente	SIE DE LILLION	Débit sanitaire 450 m3/j	1999	
Vente	SIE DE MAURE- MERNEL	Débit sanitaire 350 m3/j	1999	
Vente	SIE DE PORT DE ROCHE	Débit sanitaire 140m3/j	2002	11
Vente	SIE DES BRUYERES	Débit sanitaire 740 m3/j Livraison Pipriac	2002	11
Vente	SIE DU PAYS DE BAIN	Débit sanitaire 400 m3/j	2003	10

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import	IAV	Débit sanitaire 5 m3/h Débit souscrit 180 m3/h Pmin = 6,5bars	2003	14
D'Import	SIE DE LA REGION SUD DE RENNES	Pas de convention		

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2010 [m³]	Prélèvement 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Observations
Puits de l'Illette LANGON	190	596 100	532 500	-10,67 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 13/04/2001
Puits de La Briquerie LANGON	180	752 400	716 400	-4,78 %	
Forage de l'Etier LANGON	65	150 900	222 200	+47,25 %	
Puits de Raulin MESSAC	115	485 900	415 400	-14,51 %	Dossier d'autorisation en cours
Prise d'eau de Raulin (Vilaine) MESSAC					
Forage du Meneu PIPRIAC	40	222 800	199 864	-10,29 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 28/10/1986
Total des prélèvements [m³]		2 208 100	2 086 364	-5,51 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2010 [m³]	Importé en 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Part 2011
IAV	1 280 430	1 292 845	+0,97%	98,43%
SIE DE LA REGION SUD DE RENNES	21 904	20 500	-6,40%	1,56%
Total des importations	1 302 334	1 313 345	+0,85 %	100%

● Volumes produits

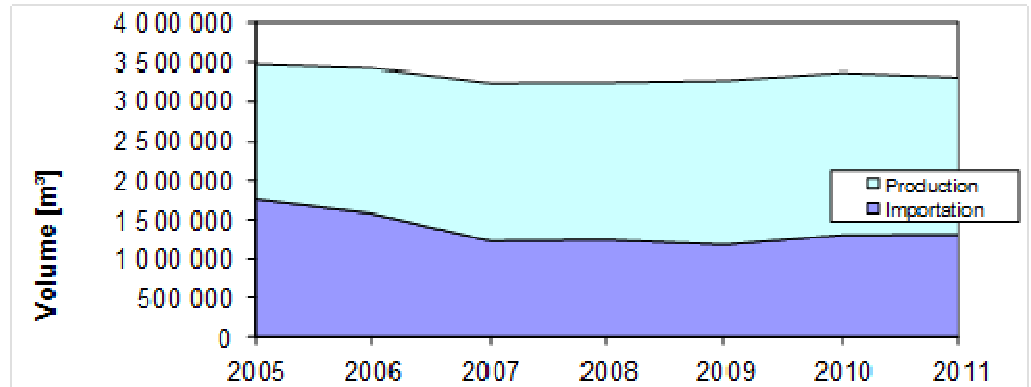
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Part 2011
Usine de traitement de Port de Roche LANGON	7 600	1 414 110	1 381 100	-2,33 %	69,14%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		85 290	90 000		
Rendement de l'usine		94,31 %	93,88%		
Usine de traitement de Raulin MESSAC	2 400	440 580	417 150 *	-5,32 %	20,88%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		45 320	-1 750		
Rendement de l'usine		90,67 %	100,42%		
Usine de traitement du Meneu PIPRIAC	800	211 530	199 150	-5,85 %	9,97%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		11 270	714		
Rendement de l'usine		94,94 %	99,64%		
Total		2 066 220	1 997 400		

* observation : ce résultat est dû à un problème de comptage sur les compteurs de reprise et d'exhaure. Les volumes utilisés par l'usine sont estimés à 14 620 m3 (Ozoneur : 8 270 m3 et lavage filtre : 6 350 m3).

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation	Part 2011
Ressources propres	2 066 220	1 997 400	-3,33 %	60,33%
Importations	1 302 334	1 313 345	+0,85 %	39,66%
Total général	3 368 554	3 310 745	-1,72 %	100%

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

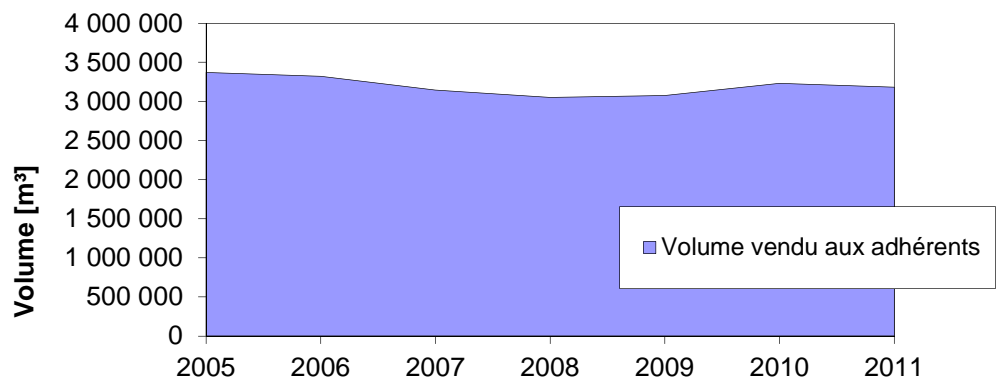


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2010 [m³]	Vendu en 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Part 2011
SIE DES BRUYERES	1 446 820	1 407 600	-2,7 %	44,19%
SIE DE PORT DE ROCHE	739 200	725 706	-1,8 %	22,78%
SIE DU PAYS DE BAIN	409 920	405 530	-1,1 %	12,73%
SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILLY	312 745	299 565	-4,2 %	9,40%
SIE DE LILLION	199 013	201 246	+1,1%	6,32%
SIE DE MAURE- MERNEL	106 640	127 940	*20,0%	4,02%
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	10 400	10 070	-3,2 %	0,32%
REDON	9 219	7 790	-15,5 %	0,24%
Volume total vendu aux adhérents	3 233 957	3 185 447	-1,10 %	100%

- Evolution des volumes vendus aux adhérents



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2010	2011	Variation
Volume produit	2 066 220	1 997 400	-3,33 %
Volume importé	1 302 334	1 313 345	+0,85 %
Volume mis en distribution	3 368 554	3 310 745	-1,71 %
Volume total vendu aux adhérents	3 233 957	3 185 447	-1,10 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2010	2011	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	94,1	98,3	+4,41 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/09/2011	Fixation de la surtaxe syndicale de 2012 (0,096€ m3)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté

Les volumes sont relevés annuellement.

■ EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,4326	0,4455	+2,98%
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,094	0,096	+2,12%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0491	0,0377	-23,22%
Total (€ HT)	0,5757	0,5792	+0,61 %
TVA (5,5%)	0,0317	0,0319	+0,61 %
Total (€ TTC)	0,6074	0,6111	+0,61 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	297 524,05 €	299 432,01 €	+0,64 %
Total recettes de vente d'eau	297 524,05 €	299 432,01 €	+0,64 %
Autres recettes			
Régularisation sur part "importation-production"	- 19 727,14 €	26 439,21 €	
Participation des SIE de base	87 536,40 €	90 003,20 €	
Total des recettes	365 333,31 €	415 874,42 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 336 917,83 €	1 378 024,38 €	+3,07 %
Total recettes de vente d'eau	1 336 917,83 €	1 378 024,38 €	+3,07 %
Autres recettes			
Régularisation sur part "importation-production"	19 727,14 €	- 26 439,21 €	
Total des recettes	1 356 644,97 €	1 351 585,17 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	26	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	30	1	96,7 %	Turbidité : 2 NFU (Limite de qualité 1 NFU)

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source SAUR)

L'eau distribuée au cours de l'année 2011 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Station de Port de Roche	20 [16-26]	Trace	0,5
Station de Raulin	36 [10-48]	< seuils de détection	[0,8-1,3]
Station du Meneu	39 [29-49]	< seuils de détection	[0,7-1,8]
Reprise du Champ-Jamet	18 [4-36]	< seuils de détection	[1,4-2,1]

Dépassement de la limite de qualité pour une valeur en THM, 165,5 µg/l le 18/11/2011 à la station de reprise du Champ-Jamet, liée à une valeur du COT élevé. (THM = trihalométhanes correspondant aux sous-produits de désinfection - limite < 100 µg/l)

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source ARS35, ARS56)

Forage de l'Etier et puits de l'Illette et la Briquerie

→	100%	Arrêté préfectoral du 13 avril 2001 complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% pourrait être admis
---	------	--

Forage du Meneu

→	80 %	Arrêté préfectoral est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Travaux PPI suite à l'inspection-contrôle de l'ARS35 le 24 octobre 2011). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 80% est admis.
---	------	---

Puits de Raulin et prise d'eau en Vilaine

→	50 %	Eau prélevé au niveau de 2 ouvrages (Puits Raulin et prise d'eau en Vilaine). Ces 2 dossiers ne sont pas au même stade d'avancement : 80% pour le puits et 40% pour la prise d'eau en Vilaine d'où l'indice globale de 50%.
---	------	---

Import d'eau traitée depuis IAV

→	80 %	Import venant de la station de Férel qui traite l'eau prélevée dans la retenue d'Arzal. Un indice de 80% est admis.
---	------	---

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA REGION SUD DE RENNES

→	70 %	Import venant de la station du Champ-Fleury à Chartres de Bretagne traitant l'eau de 3 ouvrages. Un indice de 70% est admis.
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable et avec les taux d'avancement proposés par l'ARS35 et 56

75 %

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable et avec les taux d'avancement proposés par la collectivité

85 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

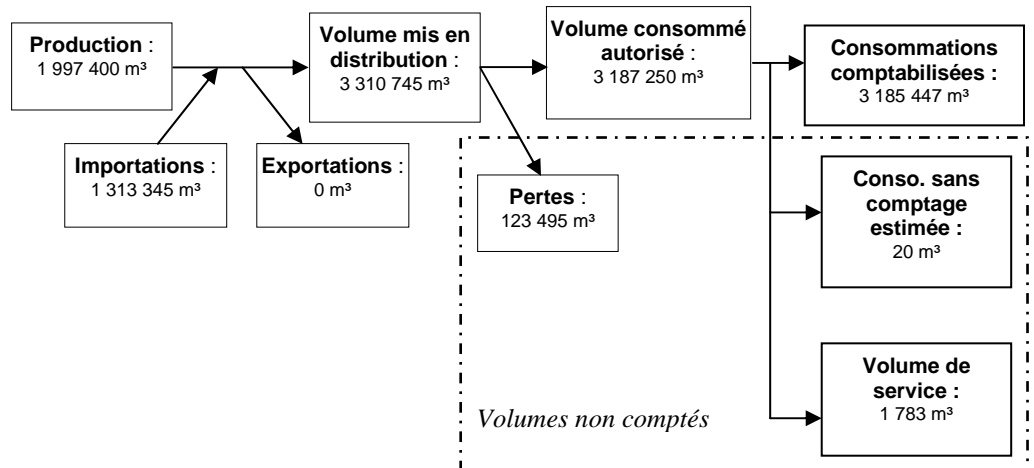
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	0
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
➔	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
➔	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	80	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 20 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 783 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau [%]	97,0 %	94,1 %	94,1 %	96,1 %	96,3

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

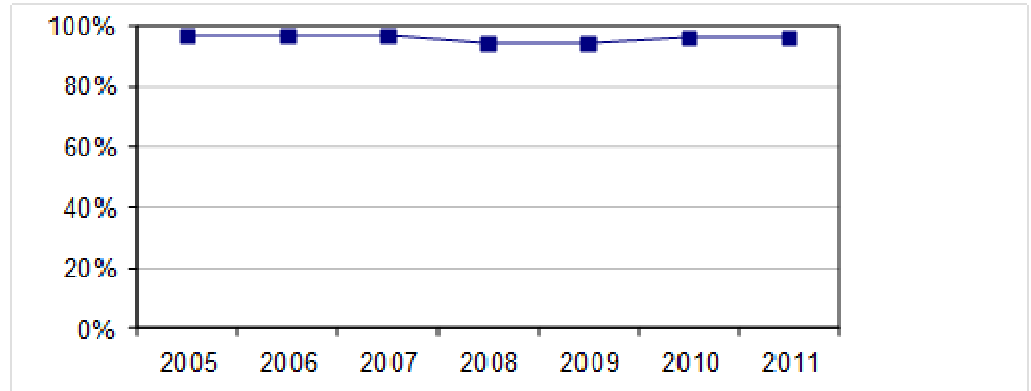
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,5	5,2	5,3	3,9	3,49

- indice linéaire de pertes en réseau =

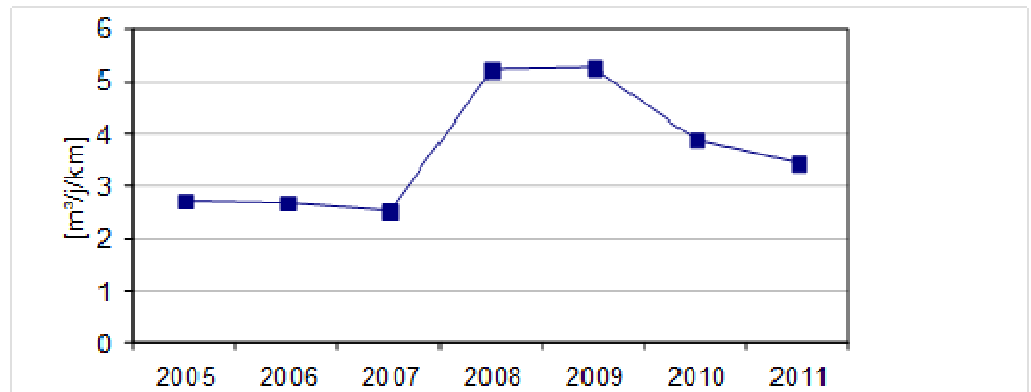
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,5	5,2	5,3	3,9	3,44

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	0	0	0,240	0
% de renouvellement du réseau		0%	0%	0,25%	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. En l'absence des données de l'année n-4, il n'est pas possible de calculer, aujourd'hui, cet indicateur.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
PPC- MONTFORT- Grippeaux- Etude préa. dde DUP	2 990 €		
PPC MONTAUBAN- actualisation	416 €		
PPC- MONTFORT- Grippeaux- Etude débit mini biolog	3 576 €		
PPC MESSAC- Raulin- Etude qualitative	8 925 €		
Prog de travaux 2011- Annonce légale MOe	285 €		
PIPRIAC- Réservoir des Fraux (Maîtrise d'œuvre)	1 999 €		
Canalisation 250- MOe (Révision)	486 €		
LANGON- Port de Roche- Décolmatage du Forage F4	8 597 €		
LANGON- Port de Roche- Modernisation station	2 448 €	571 378 €	
LANGON- Bodiguel- Réhab bâche de stockage (DGD)	84 €		
MESSAC- Raulin- Dispositif d'alerte en Vilaine	15 785 €		
Liaison LES FRAUX-GUIPRY		71 801 €	

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Sans objet

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	398 846,90 €	439 597,00 €	434 378,87 €	558 357,55 €	578 312,14 €